

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 25 R 8014

date de dépôt : 30 juin 2025

demandeur : HEIM Ludovic

pour : rénovation véranda

Adresse du terrain : 9 Place de la Garenne 42260
Saint-Martin-la-Sauveté

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 30 juin 2025 par M. HEIM Ludovic

Vu l'objet de la demande :

- Rénovation de véranda
- Sur un terrain situé 9 Place de la Garenne à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 30 juin 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 30 juillet 2025

Le Maire,

Marius DAVAL

